

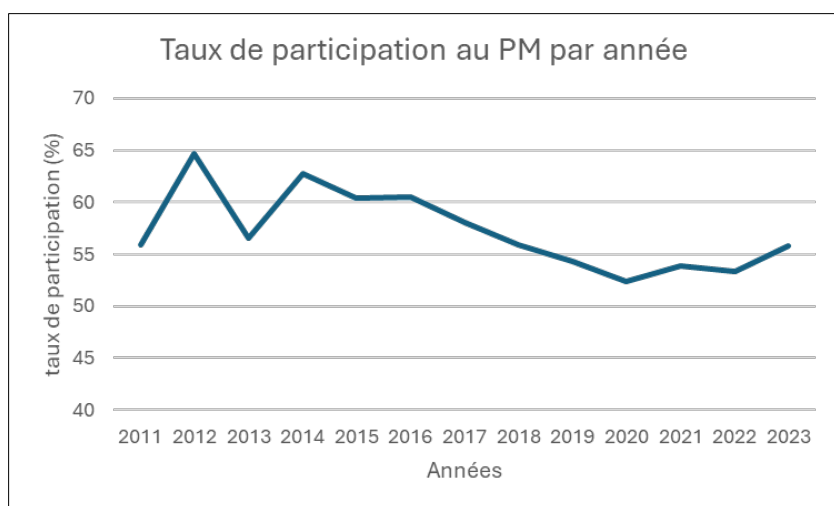


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 3701 du 26 février 2026 de l'honorable Députée Madame Djuna Bernard.

1. Quelle est l'appréciation de Madame la Ministre par rapport à la baisse du taux de participation au Programme Mammographie ces dernières années ?

La diminution du taux de participation au Programme Mammographie (PM) observée les années précédentes s'est stabilisée en 2020. Depuis lors, une évolution à la hausse est constatée avec un taux de participation atteignant 55.8% en 2023.



Source : Direction de la santé (Centre de coordination des programmes de dépistage des cancers)

Outre ce taux de participation, il est utile de consulter le nombre absolu des actes de mammographie effectués dans le cadre du programme de dépistage. En effet la nomenclature des actes et services des médecins comporte trois actes pour la mammographie, à savoir 8V53 « Mammographie bilatérale dans le cadre d'un programme de dépistage précoce du cancer du sein », 8V57 « Mammographie unilatérale de contrôle dans un délai de moins de 12 mois pour lésions suspectes constatées à la mammographie de dépistage précoce du cancer du sein », et 8V58 « Mammographie bilatérale de contrôle dans un délai de moins de 12 mois pour lésions suspectes constatées à la mammographie de dépistage précoce du cancer du sein ».



Le tableau suivant renseigne le nombre d'actes en relation avec le PM de 2016 à 2025¹ :

Acte	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
8V53	18.521	18.416	18.772	18.353	16.984	19.435	18.300	21.627	21.462	25.975
8V57	322	317	438	499	368	372	206	330	263	313
8V58	17	24	39	36	41	33	34	51	25	23
Total²	18.860	18.757	19.249	18.888	17.393	19.840	18.540	22.008	21.750	26.311

2. Les études en cours pour comprendre l'évolution à la baisse des taux de participation seront-elles finalisées prochainement ? Les résultats permettront-ils d'envisager des mesures concrètes pour atteindre, voire dépasser, le seuil recommandé de 70 %, notamment auprès des femmes nouvellement incluses dans la tranche d'âge des 45-49 ans ?

Comme indiqué dans la réponse à la question 1, les taux de participation ne sont plus à la baisse, mais affichent une reprise confirmée. Néanmoins, le Luxembourg a l'honneur d'avoir été sélectionné pour participer à un projet d'évaluation nommé LLUMINAS. Celui-ci est en cours de déploiement et devrait rendre un premier bilan partiel en 2026 sur l'organisation et l'efficacité des dépistages organisés dont le PM. Par ailleurs un focus group de femmes concernées a été mis en place en octobre 2025. Le but des échanges dans ce groupe a été de mieux comprendre les freins et les leviers du dépistage pour le cancer du sein et son analyse sera finalisée au premier trimestre 2026.

Les pays européens qui atteignent voire dépassent les 70 % de participation au dépistage organisé du cancer du sein (notamment les pays nordiques comme le Danemark, la Suède et la Finlande) ont plusieurs caractéristiques communes dans l'organisation de leur programme. Parmi ces facteurs, qu'on retrouve également en grande partie au Luxembourg, figurent une invitation systématique et proactive, une organisation centralisée, la gratuité du dépistage ainsi qu'une bonne accessibilité géographique des centres de dépistage. A cela s'ajoutent une communication régulière, une haute qualité technique du dépistage (par exemple à double lecture) et un niveau élevé de confiance dans le système de santé. Il convient toutefois de relever que, dans ces pays, ces performances s'inscrivent également dans un contexte d'une forte culture de la prévention au sein de la population.

¹ Les chiffres pour les années 2024 et 2025 peuvent être incomplets dû des retards inévitables au niveau de la facturation par les médecins, de l'introduction des factures par les patients et du remboursement par la CNS et les caisses de maladie du secteur public.

² Résidents et non-résidents.



Enfin, s'agissant plus particulièrement de l'évolution de la participation selon les tranches d'âge, une analyse complète et consolidée ne pourra être réalisée qu'à l'issue du premier cycle complet d'invitation de deux ans après la mise en place de l'extension du programme. Cette évaluation, prévue pour fin 2026, permettra d'apprécier de manière plus précise les comportements de participation, notamment chez les femmes nouvellement incluses dans la tranche d'âge des 45-49 ans, et d'orienter, le cas échéant, des mesures adaptées.

Finalement et comme indiqué dans le rapport du RNC, le taux de couverture de la population au Luxembourg pourrait être estimé autour de 70 % si l'on prend en compte à la fois les mammographies de dépistage réalisées dans le cadre du PM et celles effectuées à des fins de dépistage en dehors du PM.

3. Madame la Ministre estime-t-elle qu'il serait utile d'introduire un code de nomenclature spécifique permettant de quantifier le dépistage opportuniste ?

En supposant que l'expression « dépistage opportuniste » vise les actes de mammographie effectués hors PM, il y a lieu de noter que la nomenclature des actes et services des médecins prévoit d'ores et déjà deux actes pour la mammographie en dehors du PM, à savoir 8V51 « Mammographie unilatérale, toutes incidences » et 8V52 « Mammographie bilatérale ».

Le tableau suivant renseigne le nombre d'actes en dehors du PM pris en charge par l'assurance maladie de 2016 à 2025³ :

Acte	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
8V51	1.552	1.494	1.626	1.865	1.646	2.196	2.331	2.648	3.185	3.370
8V52	15.224	14.579	15.324	15.229	12.347	15.154	15.105	18.811	20.397	17.647
Total⁴	16.776	16.073	16.950	17.094	13.993	17.350	17.436	21.459	23.582	21.017

Luxembourg, le 14 avril 2026

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez

³ Les chiffres pour les années 2024 et 2025 peuvent être incomplets dû des retards inévitables au niveau de la facturation par les médecins, de l'introduction des factures par les patients et du remboursement par la CNS et les caisses de maladie du secteur public.

⁴ Résidents et non-résidents.